



## Appel à projets 2023

### CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE

Vous êtes une association et vous souhaitez mener sur le territoire dunkerquois une action ou un projet culturel et artistique avec des partenaires de différents secteurs : social, santé, éducation, alimentation, numérique, international, environnement...

Alors, n'hésitez pas à répondre à cet appel qui vise le soutien à la création artistique et l'expérimentation de nouvelles actions !

Soucieux des démarches et processus pour renforcer les échanges et les liens sociaux, les projets doivent créer les conditions de véritables rencontres, porteuses de sens et d'altérité.

**Une réunion d'information est prévue le mardi 28 février à partir de 18h à la Maison de la vie associative (rue du 11 novembre à Dunkerque) afin de répondre à vos questions.**

#### A qui s'adresse cet appel ?

A toutes les associations œuvrant sur le territoire de Dunkerque (hors associations structurantes/équipements subventionnés) menant des projets artistiques et culturels dans tout type de discipline (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, arts numériques, patrimoine, littérature, photographie...).

#### Qui peut vous accompagner ?

L'équipe de La Direction de la Culture et des Relations Internationales de la Ville de Dunkerque se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l'écriture de votre projet et le suivi de sa mise en œuvre.

Contact : Céline Melliez 03 28 26 29 31 / [celine.melliez@ville-dunkerque.fr](mailto:celine.melliez@ville-dunkerque.fr)

#### Quels sont les critères principaux de sélection ?

- S'adresser aux citoyens (habitants, associations, bénévoles, usagers, enfants, adultes, adhérents, volontaires...) et les faire prendre part au projet
- Construire et réaliser le projet en partenariat avec les acteurs de ce territoire (acteurs sociaux, médicosociaux, culturels, environnementaux...)
- Porter un projet artistique et culturel de qualité
- Proposer un projet innovant (un même projet ne peut être reconduit), une démarche expérimentale
- Réaliser le projet dans le temps imparti (maximum 2 ans)

**L'enveloppe globale de 15 000 euros est destinée à soutenir 5 projets maximum.**

#### Comment procéder ?

Les porteurs de projets doivent transmettre :

- Une lettre de demande de subvention signée par le représentant légal de l'association et adressée au Maire de Dunkerque
- Une note de présentation de l'association
- Un descriptif du projet
- Un budget prévisionnel équilibré de l'action
- Des points d'étape et un bilan sont demandés en cours et à l'issue du projet

**Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.**

Les projets soutenus devront impérativement mentionner dans les supports de communication « **Avec le soutien de la Ville de Dunkerque** ».

#### Quand et où déposer mon dossier ?

Dépôt des dossiers **avant le 15 avril 2023**

- Par courriel à [celine.melliez@ville-dunkerque.fr](mailto:celine.melliez@ville-dunkerque.fr)
- ou par dépôt au 54 Quai des Hollandais à Dunkerque
- ou par voie postale à : Mairie de Dunkerque, Direction de la culture et des relations internationales, à l'attention de Céline Melliez, BP6-537 59386 Cedex 1